



**COMPTE-RENDU INTÉGRAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 26 OCTOBRE 2022**

Ainsi, l'an deux mille vingt-deux, le 26 octobre à 19 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique. Le nombre de Conseillers municipaux en exercice est de 27.

Étaient présents : (21)

M. Pascal **GORIAUX**, M. Gwendal **BÉDOUIN**, Mme Valérie **BERNABÉ**, M. Philippe **ESNAULT**,
M. Régis **GEORGET**, Mme Anne **GERBEAU**, M. Patrice **GUÉRIN**, Mme Élisabeth **IZEL**,
Mme Blandine **JOHRA**, Mme Annette **JOSSO**, Mme Marine **KECHID**, Mme Nathalie **LE FAUCHEUR**,
Mme Anaëlle **LE GROGNEC**, M. Ewen **LE NOAC'H**, M. Jean-François **MACÉ**,
M. Mickaël **MASSART**, Mme Karine **MONVOISIN**, M. Jean-Bernard **MOUSSET**, M. Laurent **RABINE**,
Mme Nadège **SALMON**, Mme Catherine **TOUDIC-MOUSSARD**.

Absents ayant donné un pouvoir : (5)

M. Hubert **GAUTRAIS** a donné pouvoir à Mme Blandine **JOHRA**
M. Gilbert **LEPORT** a donné pouvoir à Mme Valérie **BERNABÉ**
Mme Badia **MSSASSI-BEAUCHER** a donné pouvoir à Mme Anaëlle **LE GROGNEC**
M. Gilles **RIEFENSTAHL** a donné pouvoir à M. Laurent **RABINE**
Mme Estelle **TAILLEBOIS** a donné pouvoir à M. Ewen **LE NOAC'H**

Absents n'ayant pas donné de pouvoir : (1)

M. Jean-Baptiste **LESAGE**

Secrétaire de séance :

Mme Élisabeth **IZEL**

PRÉAMBULE

M. le Maire : J'ai quelques informations à vous donner avant de pouvoir ouvrir ce nouveau conseil. La première concerne la cérémonie du 11 novembre. Elle aura bien lieu le 11 novembre 2022. Je dis cela, parce que certaines communes la font le dimanche qui suit. Le départ de la mairie aura lieu à 10 heures 25 pour un regroupement au monument aux morts de 10 heures 30 à 11 heures 15. Une réception aura ensuite lieu à la Mairie où seront remis décoration et diplômes. Bien évidemment, vous y êtes tous invités. À compter du 1^{er} novembre 2022, afin de réduire nos consommations d'énergie, j'ai pris un arrêté limitant l'éclairage public en fonction des zones éclairées. Ainsi, l'éclairage public sera maintenu de 6 heures 30 à 22 heures 30 à proximité du complexe sportif, à proximité des écoles et dans le bourg. C'est en fait là où il y a de l'activité. Pour les autres secteurs, comme les lotissements, l'éclairage sera coupé de 21 heures 30 à 6 heures 30 chaque jour de la semaine. Bien entendu, en fonction des zones couvertes

par telle ou telle armoire d'éclairage, certaines rues pourront bénéficier d'un éclairage plus tardif (jusqu'à 22 heures).

Les cérémonies de vœux au personnel et à la population auront lieu respectivement le 16 décembre 2022 à 18 heures pour les vœux au personnel et le vendredi 6 janvier 2023 à 19 heures.

J'ai une autre information plutôt positive. Le service de restauration ont refait un comptage de ce qui est servi au restaurant. Aujourd'hui, nous pouvons dire que 68,54 % de ce qui est servi au restaurant rentre dans le cadre de la loi Egalim (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous). On a atteint l'objectif qui était recherché, sans compter les labels.

Valérie, tu voulais nous parler de la Banque alimentaire.

Mme BERNABÉ : Comme chaque année, la collecte de la Banque alimentaire pour l'Épicerie solidaire aura lieu au magasin Intermarché de La Mézière le vendredi 25 novembre et le samedi 26 novembre 2022. Si vous souhaitez vous inscrire pour tenir une permanence (d'une heure et demie ou de deux heures), je vous fais passer le planning. Merci.

M. le Maire : Merci, Valérie.

Nathalie, tu nous fais un petit retour sur le Samaïn Fest.

Mme LE FAUCHEUR : Le Samaïn Fest a réuni de nombreuses personnes. Cela a commencé dès le jeudi soir avec des concerts acoustiques gratuits sur la salle Cassiopée. Plusieurs centaines de personnes ont répondu « présentes ». Il y a eu 430 personnes le vendredi soir et 470 personnes le samedi soir, avec une jauge largement atteinte. Ce sont nos meilleurs scores. Il y a aussi eu des concerts en ville. Cela nous tient à cœur. Ce sont des petits groupes de jeunes locaux. Cela crée du lien avec le centre-bourg. Tout le monde a répondu « présent ». Le Samaïn Fest est vraiment associé à La Mézière. Cela a très bien marché, cette année, tant par les ventes que par les présences. Tout s'est très bien passé. Tous les fonds sont reversés à l'école Diwan. On paye les groupes, tout ce qui doit être payé est payé et tout le surplus va directement à l'école Diwan de Guipel. C'est vraiment à but non lucratif. Il y a beaucoup de bénévolat et une très bonne émulsion au sein de l'équipe du Samaïn Fest.

M. MASSART : Je suis passé sur le site et dans la salle le lundi en fin de matinée. Il faudra les féliciter, parce que c'était extrêmement propre. Tout était rangé. RAS (rien à signaler).

Mme LE FAUCHEUR : On y passe beaucoup de temps.

M. MASSART : Merci. Il faudrait les remercier.

Mme LE FAUCHEUR : Je leur transmettrai. Merci.

M. le Maire : Pour avoir passé un peu de temps à la Gendarmerie de Hédé-Bazouges ce weekend, les gendarmes étaient très satisfaits de l'organisation du Samaïn Fest.

Mme LE FAUCHEUR : Ils sont venus, d'ailleurs.

M. le Maire : Il n'y a pas du tout eu de problèmes.

Mme LE FAUCHEUR : Ils sont juste passés voir rapidement samedi soir et ils sont repartis. Je transmettrai, sans faute. Merci.

Mme LE GROGNEC : Madame MSSASSI-BEAUCHER souhaite remercier les parents, le grand-père, les jeunes bénévoles du CME (Conseil municipal des enfants) et hors CME qui ont participé à deux demi-journées de travaux pour la fabrication de nichoirs. Elle remercie également l'association Nature Loisirs, particulièrement Jean-François, Alain et Jacques. Merci également à Hubert GAUTRAIS, qui anime la commission Environnement du CME. L'installation des nichoirs devrait se faire courant novembre.

M. MACÉ : Pour compléter, s'agissant de l'association Naturel Loisirs, l'installation se fera mi-novembre, comme tu le précisais. C'est intéressant. Le Conseil municipal des enfants a fait appel autour de lui pour avoir de l'aide. Certains parents ou grands-parents ainsi que l'association Nature Loisirs ont répondu. Ils sont allés dans les écoles pour avoir des jeunes. Ils ne sont pas élus, mais sont venus leur donner un coup de main, surtout la première fois.

Cela nourrit ma réflexion et je me dis qu'il serait intéressant que la commission Environnement du Conseil municipal fasse aussi cette démarche qu'on a entreprise avec la LPO (Ligue de protection des oiseaux) et s'ouvre vers les structures associatives ou les citoyens qui sont en mesure d'apporter de l'aide ou un regard pouvant nous aider. La convention passée avec la LPO court. Cela va bientôt faire deux ans. De petites choses sont faites, mais on prend du retard. Des choses sont à mettre en place. On en a déjà parlé avec Gilles. J'aimerais bien qu'on puisse aller plus vite sur cette convention.

M. le Maire : Je suis assez d'accord.

M. MACÉ : L'aide qu'ils nous apportent nous coûte. Ce sera terminé dans trois ans. Il ne faut pas qu'on arrive au bout en ayant un bilan qui pourrait décevoir certains d'entre nous.

M. le Maire : Merci, Jean-François.

Marine, tu vas nous parler de deux sujets : les Rencontres de l'énergie et la manifestation d'intérêt spontanée.

Mme KECHID : Tout à fait.

En 2022, le SDE (Syndicat départemental d'énergie) organise des Rencontres de l'énergie, comme l'avait fait l'ALEC (Agence locale de l'énergie et du climat). À chaque fois, trois ateliers seront faits, plus un temps de conférences. Le programme des conférences est sur les travaux, la mobilité électrique, les prix de l'énergie et la gestion des pointes électriques durant l'hiver. Les trois ateliers concerneront : la sobriété et l'éclairage public ; la sobriété et les bâtiments publics ; et l'autoconsommation photovoltaïque. Il y a quatre dates : le 10 novembre 2022 de 14 heures à 16 heures 30 à Plélan-le-Grand ; le 17 novembre 2022 de 16 heures à 18 heures 30 à La Richardais ; le 29 novembre 2022 de 18 heures à 20 heures 30 à La Bouexière ; et le 1^{er} décembre 2022 de 18 heures à 20 heures 30 à Bain-de-Bretagne. À chaque fois, ce sont les mêmes ateliers. Ce sont juste des lieux différents pour permettre à tous les élus du département de s'y rendre.

Le deuxième point, c'est « *breaking news* ». Cela va faire plaisir à certains élus qui attendent cela avec impatience. Aujourd'hui, on a reçu la manifestation d'intérêt spontanée pour la création d'une couverture sur le terrain de tennis de La Mézière. C'est une manifestation spontanée. Cela veut dire qu'ils nous font une proposition de couverture de tennis. L'étape suivante sera de faire une publicité de façon qu'on puisse proposer à d'autres sociétés qu'Énerg'IV (qui porte ce projet) de se manifester. La publicité sera affichée sur différents sites. Il faut qu'on définisse comment on veut le faire. C'est seulement à l'issue de cette période de publicité qu'on pourra signer une convention avec la SEM (Société d'économie mixte) Énerg'IV. Il est possible que des concurrents se manifestent. Dans ce cas, on sera obligés de faire une vraie consultation avec un règlement de consultation. Pour l'instant, on est à l'étape de faire de la publicité. Cela veut dire que, le mois prochain, on sera capables de passer une délibération pour dire qu'on acte le prestataire et qu'on s'autorise à signer une convention, si on n'a pas reçu d'autres propositions.

M. le Maire : On peut aller très vite.

Mme TOUDIC-MOUSSARD : Sous quel délai se fait la publicité ?

Mme KECHID : Il conseille de faire au moins trois semaines de publicité, mais c'est à nous de décider sous quel format on la fait. Faisons-nous un large format ou nous contentons-nous d'un affichage ? Je pense qu'il faut qu'on se fasse un petit mieux qu'un affichage simple en mairie.

M. le Maire : Oui, il faut qu'on fasse un petit peu plus.

Mme KECHID : Il a abordé un autre sujet qui me semble intéressant et qui ne figure pas dans les documents que j'ai reçus — ils ne sont pas joints à la préparation du Conseil de ce soir, parce que c'est vraiment tout neuf. Je les ai reçus à 17 heures —, c'est la notion d'autoconsommation collective. Un texte a été modifié et permet désormais aux collectivités de se constituer comme société pour revendre de l'énergie et d'utiliser sur la commune ce qui est produit par la commune. Le fait de se lancer dans ce projet n'interdit pas l'autoconsommation collective, puisqu'on peut mentionner qu'on souhaite éventuellement aller vers une autoconsommation collective dans le projet de convention.

L'autoconsommation collective, pour expliquer le texte, c'est l'idée que : *« si tu produis de l'énergie électrique au-dessus des terrains de tennis, tu ne vas pas en avoir besoin à cet endroit. Tu peux donc la consommer directement sur les bâtiments communaux et ne pas la revendre à un tiers qui t'en revends, derrière »*. C'est pour limiter les intermédiaires et avoir de l'énergie moins chère.

M. le Maire : C'est dans la limite de deux kilomètres, sauf en cas de dérogation.

Mme KECHID : On pourrait imaginer que cette centrale de production, plus toutes les autres qu'on peut mettre sur La Mézière, se constituent dans une société et que la priorité sera d'utiliser en autoconsommation tout ce qu'on produit localement sur la commune, justement pour éviter d'être soumis aux aléas du marché de l'énergie.

M. GEORGET : J'imagine qu'il faut des batteries.

M. le Maire : Non, c'est de la consommation immédiate.

Mme KECHID : Dans la convention d'autoconsommation collective, tu définis toutes les règles. C'est assez compliqué. Tu définis qui est prioritaire. Est-ce que je donne la priorité à l'école par rapport à la mairie quand je produis du solaire ? Il faut définir tout cela, quand tu crées une société d'autoconsommation.

Mme TOUDIC-MOUSSARD : Je suppose que c'est une SEM.

Mme KECHID : Ce n'est pas une SEM. C'est un statut particulier.

M. le Maire : J'ai oublié le nom du statut.

Mme KECHID : C'est un statut spécifique. Dans les projets du SDE, il y a le fait d'accompagner les communes sur ce sujet, parce que c'est assez technique.

M. le Maire : J'ai le nom sur mon bureau. Je vous le redirai.

Mme KECHID : Si on veut aller vers cela, on pourra leur demander de venir nous expliquer ce qu'est l'autoconsommation collective. À court terme, s'engager sur ce projet ne nous contraint pas vis-à-vis de notre souhait éventuel de devenir producteur d'énergie.

M. GEORGET : Comment peux-tu techniquement choisir où tu injectes ?

M. le Maire : Des compteurs relèvent ta production. Ensuite, c'est virtuel. Tu as une production et un capital de consommation.

Mme KECHID : Tu choisis techniquement la façon dont tu fais ton montage. Quand deux personnes vont te demander de l'électricité, tu vas bien devoir prioriser le compteur sur lequel tu en envoies.

M. GUERIN : Comme il n'y a pas de consommation aux mois de juillet et août, tu peux cumuler et réinjecter en décembre et janvier. Maintenant, on le peut. Il y a de nouveaux contrats qui se font.

Mme KECHID : C'est contractuel. C'est la subtilité.

M. MACÉ : Physiquement, l'électricité est consommée aussitôt.

M. le Maire : C'est un montage. Ils calculent combien tu produis. Du coup, tu as un capital de consommation. Par exemple, sur la mairie, durant la période la plus avantageuse, on revend une partie de notre énergie à OA Solaire. En l'occurrence, on ne la revendrait pas. Elle serait distribuée sur notre réseau. Aujourd'hui, je ne sais pas si le contrat qu'on a pour la mairie et dénonçable pour pouvoir passer sur ce type de dispositif. C'est à vérifier.

Mme KECHID : En tout cas, ce sera possible avec le partenaire Énerg'iv.

C'est un prestataire. Ce n'est pas la SEM Énerg'iv qui réalisera les travaux dans sa proposition. C'est une société qui s'appelle Brete Sun Park. C'est un consortium entre le SDE 35 et See You Sun. Je le précise pour ceux qui connaissent les acteurs.

Ils nous proposent des panneaux de type ombrière photovoltaïque. C'est ce que vous pouvez voir sur les aires d'autoroute ou à la gare de Montreuil-sur-Ille. Dans leur projet, on n'est pas contraints en termes de périmètre. Cela fera partie du travail qu'on fera en commissions Environnement et Bâtiments pour définir le périmètre exact, ainsi qu'avec la commission Association.

M. MASSART : Je viens de recevoir les éléments. Nous ferons une commission et en parlerons de notre côté d'ici une quinzaine de jours. Comme on l'a reçu aujourd'hui, je ne pouvais pas prévoir avant.

M. le Maire : C'est arrivé ce soir.

Quelqu'un d'autre a-t-il des informations à passer ?

M. MACÉ : Je peux faire un retour sur la Semaine de mobilité. Il y a eu des retours des écoles. La participation des enfants, en termes de déplacements à vélo sur les écoles, est plus importante que ce qu'on a compté, puisque des vélos étaient utilisés pour programme « Savoir rouler à vélo », cette semaine. On est passés de 150 à 170 vélos, chaque jour, dans les rues de La Mézière. C'est assez important. C'est à mettre en lien avec un équipement qu'on réceptionne aujourd'hui au niveau du Val d'Ille-Aubigné. C'est super de voir qu'on a de tels équipements qui s'installent à côté de nous.

C'était bien dit dans quelques propos, ce soir, notamment par l' élu régional qui était présent. Nous le connaissons bien, parce que c'est un ancien élu de La Mézière (Olivier DAVID). Effectivement, un changement de paradigme est à mettre en place. Il le disait très bien. Dès qu'on le peut, il faut pouvoir laisser la voiture au garage et partir à vélo, en car ou en covoiturage pour se déplacer. J'en parle, parce que notre travail sur la Semaine de la mobilité est justement cela. C'est essayer de convaincre les enfants, mais aussi leurs familles et tous les adultes de la commune et d'ailleurs, de pouvoir pratiquer et essayer d'autres mobilités. Ce n'est jamais facile, mais il faut au moins faire l'essai pour voir comment cela peut se passer.

Cela me questionne. Au mois de mai, j'en avais parlé lors de la réunion de présentation de la piste cyclable. Par exemple, sur la commune, nous avons une publicité qui nous encourageait à prendre l'avion à Saint-

Jacques-de-la-Lande pour des déplacements qui peuvent pourtant se faire en train. Avons-nous le choix des publicités qui apparaissent ?

M. le Maire : On avait déjà posé la question. C'est « non ».

M. MACÉ : Cela pourra-t-il être envisagé au moment de la révision du contrat ?

M. le Maire : Je crois que c'est 10 ans.

M. MASSART : La question avait été posée, à l'époque.

M. le Maire : C'était d'ailleurs toi qui avais levé le sujet.

M. MASSART : La réponse avait été négative. On ne peut pas mettre de barrières sur la publicité. Ce côté ne nous appartient pas.

M. MACÉ : Il y a maintenant des communes, comme la ville de Mordelles, qui ont pris la décision de retirer des panneaux publicitaires et de stopper leurs marchés publics avec leurs publicitaires.

Mme BERNABE: Ce n'est pas un panneau publicitaire. Ils offrent les abribus.

M. MACÉ : Au moment de la révision de ce contrat, il faudra se poser la question. C'est dommage d'encourager à certaines mobilités et à côté de cela, faire la publicité d'autres qui sont très néfastes par rapport au changement climatique.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres informations ? S'il n'y en a pas, je vais ouvrir ce Conseil en faisant l'appel. Y a-t-il un volontaire pour être secrétaire de séance ? Pour Madame Élisabeth IZEL, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Mme Élisabeth IZEL est désignée Secrétaire de séance à l'unanimité.

M. le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

À l'interrogation de M. le Maire, les conseillers présents confirment avoir reçu dans les délais impartis, la convocation à la présente séance, portant mention de l'ordre du jour complet.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 50

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du PV de la séance du 28 septembre 2022

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ?

Mme JOHRA : On a un nouveau Conseiller municipal. Il s'appelle Régis GEROGET.

M. le Maire : C'est une faute de frappe. Merci, Blandine.

M. GEORGET : Un ne suffisait pas. Ils se sont dit « on va en mettre un deuxième ».

Rires dans l'assistance.

M. le Maire : Néanmoins cette remarque, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Madame Blandine JOHRA et son pouvoir, Madame Anne GERBEAU, Madame Nadège SALMON et Monsieur Jean-François MACÉ ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2022.

2. Tarifs encarts publicitaires Le Macérien

Rapporteur : M. ESNAULT

Chaque année le Conseil Municipal décide de la révision des prix des encarts de publicité dans le bulletin municipal.

Pour l'année 2023, il est proposé de restreindre ces encarts à une seule taille et un seul tarif réservé aux Macériens.

La publication vaut pour une durée d'un an et sur l'année civile en cours.

Ainsi désormais pour un encart de 9 cm x 6 cm le tarif est fixé à 65 € pour une année de parution pour les annonceurs macériens.

M. Philippe ESNAULT donne lecture du rapport.

M. ESNAULT : Les contrats pour les annonceurs non macériens ne seront pas renouvelés (il y en a trois), à part la Ferme de Nicolas, puisqu'il travaille sur La Mézière. Il continuera évidemment à bénéficier de la publicité, s'il le désire.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Trois abstentions. Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstentions de Madame Blandine JOHRA et son pouvoir et de Madame Anne GERBEAU),

LE CONSEIL MUNICIPAL

Article 1 : APPROUVE le tarif de la publicité dans le journal communal « Le Macérien » tel que décrit ci-dessus ;

Article 2 : PRÉCISE que les annonceurs seront facturés annuellement ;

Article 3 : CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Mme TOUDIC-MOUSSARD : Est-ce d'avance ou à terme échu ?

M. ESNAULT : Les factures sont envoyées en cours d'année.

M. le Maire : Au moment de leur inscription, on compte l'année.

M. ESNAULT : Les demandes de renouvellement partent pour le premier *Macérien* de l'année 2023.

3. Tarifs définitifs du séjour à Barcelone

Rapporteur : Mme MSSASSI-BEAUCHER

Le service jeunesse est amené à organiser des camps et des séjours en destination des enfants et de jeunes de la commune.

Il est ainsi prévu un séjour à Barcelone qui aura lieu du 24 au 29 octobre 2022. Ce séjour est à destination des 14/18 ans.

Pour mémoire pour ce qui est des Activités extérieures, une participation de la collectivité est établie en fonction du quotient familial selon le tableau suivant :

Tranches quotient familial	% de participation de la commune
de 0 à 460,99	
de 461 à 529,99	50
de 530 à 599,9	40
de 600 à 1042,99	30
de 1043 à 1499,99	25
de 1500 à 1999,99	20
+ 2000 ou non communiqué	10
Hors commune	0

Il était également prévu dans la délibération n° 2019/143 du 20 décembre 2019 que les tarifs et participations pour les camps ou séjours organisés dans le cadre du Macériado, soient approuvés par décision du conseil municipal.

Une délibération prise par le conseil municipal le 29 juin 2022 établissait des tarifs pour ce séjour à Barcelone. Il convient de l'annuler et la remplacer par la présente délibération.

Celle-ci vise à établir les tarifs de manière définitive dans la mesure où des actions d'autofinancement ont été réalisées et ce jusqu'au tirage au sort de la tombola qui a eu lieu le 19 octobre à 18 h (des tickets pouvant être vendus jusqu'à ce moment).

À la suite des actions d'autofinancement réalisées par les jeunes depuis la fixation du tarif du séjour à Barcelone (tombola — soirée « Questions pour un champion », buvettes, ventes de galette sur le marché), les recettes s'élèvent au 19 octobre 2022 à 1622 €.

15 jeunes sont inscrits définitivement au voyage. Cela revient à une réduction de $1622/15 = 108,25$ € par jeune, déduit du coût initial.

Voici les nouveaux tarifs :

Tarif	QF 1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	HORS COMMUNE
DELIB JUIN	410 €	492 €	574 €	615 €	656 €	738 €	820,25 €

NOUVEAU TARIF	301,75 €	385,75 €	465,75 €	506,75	547,75 €	629,75 €	712 €
Nb de jeunes concernés	2	1	3	3	2	1	3

Il est proposé que les familles puissent payer en 2, 3 ou 4 fois.

Mme Anaëlle LE GROGNEC donne une lecture succincte du rapport.

Mme LE GROGNEC : Nous saluons l'engagement des jeunes du Macériado, mais également de tous les jeunes qui ne partaient pas et qui ont participé à ces différentes actions, ainsi que le service Enfance Jeunesse.

Je ne détaille pas le tableau, parce que c'est en fonction du quotient familial (QF). Chaque tranche de QF a pu bénéficier d'une réduction de 108,25 euros.

M. le Maire : Ils y sont et cela se passe bien.

Mme LE GROGNEC : Ils étaient aujourd'hui à PortAventura. C'était la fête dans le bus. Ils rentreront le 29 octobre 2022.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions. Deux abstentions. Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstention de Madame Blandine JOHRA et son pouvoir),

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du conseil municipal du 29 juin établissant les tarifs du séjour en Espagne annulée et remplacée par la présente ;

APPROUVE les tarifs définitifs du séjour à Barcelone selon les tableaux ci-dessus ;

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

4. Subvention exceptionnelle à l'association Naga Team

Rapporteur : M. MASSART

À la demande de l'association Naga Team, dans le cadre d'un déplacement à Gènes en Italie pour un championnat d'Europe pour 2 personnes le 30 octobre 2022, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 100 € à cette association.

Cette subvention sert à financer le déplacement de l'équipe qui comporte deux macériennes et elle correspond à une subvention de 50 € par macérien participant.

M. Mickaël MASSART donne lecture du rapport.

M. MASSART : Ce sont de jeunes championnes de France qui ont été sélectionnées par la fédération pour aller au Championnat d'Europe. Il y a une très belle progression de l'association. Si elles gagnaient — on espère qu'elles gagnent —, elles pourraient revenir avec une ceinture de Championnes d'Europe.

M. le Maire : Parmi les deux, l'une est championne de France et l'autre est vice-championne de France. Avec l'entraîneur, j'ai également fait une demande de subvention auprès de la Région. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le vote du Budget Primitif Communal (M14) 2022 ;

Article 1 : **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'Association Naga Team ;

Article 2 : **PRÉCISE** que ce montant sera imputé à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget communal (M14) de 2022.

5. Lotissement Courtil de la Salle : Attribution et cession des lots libres du lotissement

Rapporteur : M. le Maire

La Ville de La Mézière a fait le choix de créer un lotissement communal Courtil de la Salle afin d'y réaliser un projet d'urbanisation qualitatif.

Pour rappel, lors de la séance du conseil municipal d'avril 2022, une première attribution des lots avait été réalisée. Suite à deux désistements, les lots 18 et 20 doivent être réattribués. Aussi, le lot numéro 4 qui n'avait pas été attribué doit à présent l'être.

Aujourd'hui il est proposé d'attribuer les lots 4, 18 et 20 suivant le tableau ci-dessous :

Nom	N° du lot	Superficie estimée en m ²	Prix du foncier		
			HT estimé	Prix TVA sur Marge incluse/m ²	Prix TVA sur Marge incluse
M. NIZET Romain et Mme. ANNE Noémie	4	253	43 213,64 €	201,16 €	50 893,48 €
M. BOUE Jean-Marc et Mme. LENOAC'H Maud	18	398	67 980,35 €	201,16 €	80 061,68 €
M. DREANO Julien et Mme. XAVIER Anaïs	20	394	67 297,13 €	201,16 €	79 257,04 €

Ainsi, le tableau d'attribution de l'ensemble des lots est le suivant :

Nom	N° du lot	Superficie estimée en m ²	Prix du Foncier		
			HT estimé	Prix TVA sur Marge incluse/m ²	Prix TVA sur Marge incluse
M. ISMAIL Ali et Mme. ISMAIL Elodie	1	437	74 639,60 €	201,16 €	87 906,92 €
M. VILLAUME Vincent et Mme. DUCHESNE Céline	2	483	82 498,77 €	201,16 €	97 160,28 €
M. ANNEIX Gaëtan et Mme. FORTUNA Léa	3	255	43 555,25 €	201,16 €	51 295,80 €
M. NIZET Romain et Mme. ANNE Noémie	4	253	43 213,64 €	201,16 €	50 893,48 €
Mme REMEUR Dolorès	5	252	43 042,84 €	201,16 €	50 692,32 €
M PITEL Mathieu et Mme PITEL Aude	7	469	80 107,50 €	201,16 €	94 344,04 €
M. MESSOUS Moncef et Mme. MESSOUS Amany	9	459	78 399,45 €	201,16 €	92 332,44 €
M. GIUNTA Aurélien et Mme REVEILLARD Aude	14	325	55 511,60 €	201,16 €	65 377,00 €
M MONTAGNE Guillaume et Mme CHENARD Mathilde	15	248	42 359,62 €	201,16 €	49 887,68 €
M LE BARBIER Emmanuel et Mme LE BARBIER Julie	16	279	47 654,57 €	201,16 €	56 123,64 €
M. BELLIER-DUBOISIERE Mickael et Mme SORRE Samuelle	17	375	64 051,84 €	201,16 €	75 435,00 €
M. BOUE Jean-Marc et Mme. LENOAC'H Maud	18	398	67 980,35 €	201,16 €	80 061,68 €
M POATY Tristan et Mme MENART Nolwenn	19	286	48 850,20 €	201,16 €	57 531,76 €
M. DREANO Julien et Mme. XAVIER Anaïs	20	394	67 297,13 €	201,16 €	79 257,04 €
Mme GOUPIL Annie	21	293	50 045,84 €	201,16 €	58 939,88 €
M MALGORNE Stéphane et Mme HUGEDE Agnès	22	516	88 135,33 €	201,16 €	103 798,56 €
M EL AISSY Younes et Mme. EL AISSY Lucy	24	420	71 738,06 €	201,16 €	84 487,20 €

M le Maire : Nous sommes toujours en commercialisation des lots du lotissement Courtil de la Salle. Trois lots n'avaient pas été attribués.

M. le Maire donne une lecture succincte du rapport.

M le Maire : Les noms de ces candidats nous ont été transmis par l'huissier. Nous sommes arrivés au 47^e candidat. Certains lots ont eu un petit peu de mal à être attribués.

M. GEORGET : Combien de postulants y avait-il en tout ?

M le Maire : Il y en a encore beaucoup. Il y en a peut-être 80. Nous sommes arrivés au candidat n° 47.

Est-ce qu'il y a des questions ?

M. ESNAULT : Tu parlais de difficultés. De quel ordre sont-elles ?

M le Maire : C'était *a priori* surtout pour le lot n° 4 qu'il y a eu pas mal de difficultés. Je n'ai pas la raison précise. Il y a aussi eu des candidats attributaires qui se sont désistés au regard d'économies qu'ils n'arrivaient pas à atteindre. Les taux de prêts ont augmenté, ainsi que les taux de la construction. Les banques ne suivent plus forcément.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On vous remet le tableau d'attribution de l'ensemble des lots. Je ne vais pas vous le lire entièrement. C'est acté. On commence à signer les compromis. Gilbert LEPORT se rend régulièrement chez le notaire. Les trois derniers lots sont maintenant attribués.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Cinq. Adopté.

Monsieur Ewen LE NOAC'H ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (5 abstentions),

LE CONSEIL MUNICIPAL

- *Vu la délibération 2021/100 du 26 août 2021 relative aux Modalités de commercialisation et conditions relatives à la vente des lots libres ;*
- *Vu le Règlement d'attribution des lots et Conditions relatives à la vente ;*
- *Vu les plans de vente des lots 1, 2, 3, 4, 5, 7, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22 et 24 ;*
- *Vu l'arrêté du PA 035 177 21 U0002 en date du 01 avril 2021 ;*
- *Vu l'arrêté du PA 035 177 21 U0002 M01 en date du 05 avril 2022 ;*
- *Vu l'arrêté du PA 035 177 21 U0002 M02 en date du 21 juin 2022 ;*
- *Vu la DAACT provisoire du PA 035 177 21 U00002 en date du 06 avril 2021 ;*
- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*

Article 1 : **APPROUVE** l'attribution et la cession du terrain lot 4, situé dans le lotissement COURTIL DE LA SALLE, à M. NIZET Romain et Mme ANNE Noémie, pour un montant de 50 893,48 € TVA sur marge incluse ;

Article 2 : **APPROUVE** l'attribution et la cession du terrain lot 18, situé dans le lotissement COURTIL DE LA SALLE, à M. BOUE Jean-Marc et Mme LENOAC'H Maud, pour un montant de 80 061,68 € TVA sur marge incluse ;

Article 3 : **APPROUVE** l'attribution et la cession du terrain lot 20, situé dans le lotissement COURTIL DE LA SALLE, à M. DREANO Julien et Mme XAVIER Anaïs, pour un montant de 79 257,04 € TVA sur marge incluse ;

Article 4 : **AUTORISE** M. le Maire à signer les compromis de vente sous conditions suspensives ainsi que les actes de vente authentiques dans les conditions présentées ci-avant en l'étude Office notarial LECOQ-LEGRAIN-GRATESAC à Tinténac ;

Article 5 : **AUTORISE** M. le Maire, au nom et pour le compte de la commune de La Mézière, à signer en tant que besoin, tous documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

6. Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts particuliers de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 34 en vertu duquel, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet, nécessaires au bon fonctionnement des services,

Considérant la délibération n° 2022-98 portant modification du tableau des effectifs,

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter la modification du tableau des emplois comme suit :

1 — Création d'un emploi d'Adjoint technique à temps non complet (28 heures hebdomadaires) pour le restaurant municipal sur des missions polyvalentes d'entretien ménager et service. Cet emploi fait suite au départ en retraite d'un agent.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 modifiée, à savoir, faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Il est précisé que le tableau des effectifs pourra être ajusté en fonction du résultat de l'opération de recrutement.

2 — Création d'un emploi d'Adjoint technique spécialité électricité/plomberie à temps complet pour le service Bâtiments. Il est précisé que l'agent recruté, viendra renforcer le service et aura vocation à prendre des responsabilités ce, dans le cadre d'une anticipation des départs en retraite.

Il est précisé que le tableau des effectifs pourra être ajusté en fonction du résultat de l'opération de recrutement.

Il convient de modifier le tableau des effectifs.

M. le Maire donne une lecture succincte du rapport.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Trois abstentions. Adopté.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (abstentions de Madame Blandine JOHRA et son pouvoir et de Madame Anne GERBEAU),

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE la modification du tableau des effectifs en créant un emploi d'Adjoint technique à temps non complet (28 H hebdomadaires), et un emploi d'Adjoint technique à temps complet ;

PRÉCISE que les dépenses résultant de ces modifications sont imputées sur le budget de l'exercice 2022, au chapitre 012 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

7. Compte rendu des délégations

BIENS NON PRÉEMPTÉS PAR LA COMMUNE						
N° DIA	Adresse du bien	Numéro de parcelle	Type de bien	superficie terrain en m ²	prix de vente en €	prix en €/m ²
59/2022	5, allée de l'abbé Bouttier	AD161	Maison	1035	351 400,00	339,52
60/2022	5, allée du Pré Jouanette	AE370	Maison	402	415 000,00	1032,34
62/2022	2, rue Eugène Guillevic	AE 198 AE 33	Appartement	3348	109 000,00	32,56
63/2022	4, place de l'Eglise	AC 601	Appartement	497	163 000,00	327,97
64/2022	rue des Badies	AC496	terrain	9	270,00	30,00
65/2022	rue des Badies	AC 491 AC 577	terrain	30	900,00	30,00
66/2022	rue des Badies	AC 499 AC 503	terrain	32	960,00	30,00

M. le Maire donne lecture du rapport.

M. le Maire : Au 2 rue Eugène Guillevic, il s'agit d'un appartement dans la continuité des appartements vendus sur la résidence Anjela Duval.

Les terrains, rue des Badies, sont dans le cadre du projet Equity. Equity a rencontré les voisins pour présenter son projet. Dans ce cadre, ils ont parfois demandé un petit décroché au bout de leur jardin. C'est qui représente ces surfaces.

Nous avons fait le tour des points à l'ordre du jour. Je peux clore ce Conseil municipal. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la séance close à 20 heures 07.

La Secrétaire de séance,


Mme Elisabeth IZEL

Le Maire,


M. Pascal GORIAUX